

ACTIVITES SPORTIVES

PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

ANNEXE

« Rencontres nationales des activités de pleine nature »

Date : 25/02/2022

1. PREAMBULE

La FSCF a publié **un guide de reprise des activités** et **un protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité des rencontres nationales des activités de pleine nature**.

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements, villes classées en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

2.1 AVANT LA MANIFESTATION

2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulations.

2.1.2 LA GESTION DES ESPACES DURANT LA RECONNAISSANCE

Dans la mesure du possible, ne pas s'attouper autour du tracé durant la reconnaissance.

2.1.3 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m).

2.1.4 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux randonneurs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille des rencontres.

2.2 PENDANT LA MANIFESTATION

2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de l'hébergement.

Les participants doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accueil, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès à l'accueil ;
- Avant les repas ;

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables de l'association organisatrice.

3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1.1 L'ORGANISATION

Veiller à garder un espacement suffisant (minimum 1m) entre chaque participant.

3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes sera sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1^{ère} remarque : avertissement ;
- 2^{ème} remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter le site.